



## Licenciement travail sans contrat

Par **yacine1901**, le **16/06/2016** à **14:33**

Bonjour

j'ai eu un contrat de six moi en tend qu'ouvrier polyvalent dans une entreprise de bâtiment de novembre 2015 a avril 2016, depuis j'ai continuer a travailler mais sans signer de contrat, l'entreprise en question a l'habitude de faire des renouvellement de trois mois.

En début juin je reçois un appelle d'un responsable pour me dire que nous avons un retarde de commende et donc pas de travail pour l'instant et qu'il nous recontacterais dès l'arriver des matériaux, une semaine après le même responsable me rappelle pour die que finalement il n'y aura pas de travail jusqu'à septembre et que je dois passer pour prendre mon chèque et signer des papiers.

je voudrais savoir ce que disent les texte de lois la dessus? et si je percevrais des indemnités? si oui combien? en sachant que je n'ai plus envie de travailler pour lui.

je vous remercie d'avance pour vos réponses, cordialement.

Par **P.M.**, le **16/06/2016** à **14:59**

Bonjour,

La relation de travail s'étant poursuivie après le terme du CDD, vous êtes en CDI et l'employeur ne peut le rompre qu'en respectant la procédure de licenciement avec convocation à un entretien préalable et en vous le notifiant par lettre recommandée avec AR en le motivant mais si vous signez maintenant un CDD ou une prolongation antidaté(e), vous perdrez vraisemblablement toute possibilité de recours...

Il faudrait au moins exiger que c'est l'employeur qui vous a dit de rester chez vous si vous n'en avez aucune preuve...

Par **yacine1901**, le **17/06/2016** à **10:06**

J'ai des messages vocaux et un échange sms ou le directeur d'exploitation me dit que si je signe pas l'avenant qui prolonge mon contrat j'aurais pas mon chèque du moi dernier.  
Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **10:12**

Bonjour,

Messages vocaux et sms sont toujours compliqués car il faudrait les faire retranscrire par huissier mais je ne vous ai pas parlé de ça puisque l'employeur ne peut pas a priori prouver vous avoir transmis la prolongation avant le terme du CDD initial à moins que cela ait été le cas...

Je vous ai parlé de la preuve que c'est l'employeur qui vous a demandé de ne plus venir travailler pour ne pas vous retrouver en abandon de poste...

Par **yacine1901**, le **17/06/2016** à **10:47**

C'est le directeur d'exploitation dit m'a laissé deux messages vocaux le premier pour me dire de rester chez moi et le deuxième pour me dire que pas travail jusqu'à septembre. Et j'ai reçu aucun préavis pour mon licenciement rien....

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **11:09**

Vous ne répondez que difficilement car on ne sait toujours pas vraiment si la promongation du CDD vous a été transmise en temps même si l'employeur aurait dû veiller à ce que vous la signez avant le terme du CDD initial...

Je vous ai dit la difficulté de prouver des messages vocaux...

Par **yacine1901**, le **17/06/2016** à **11:21**

Excusez moi pour mes réponses, à aucun moment il ne m'a proposé de signer une pprolongations ou un autre contrat, et aujourd'hui on veux me faire signe un contrat antidadé. Merci.

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **11:56**

Donc, c'est bien ce qui me semblait, vous refusez de le signer au besoin en envoyant une lettre recommandée avec AR en relatant les faits y compris en soulignant que maintenant on vous dise de rester chez vous parce qu'il n'y aurait pas de travail et en mettant en demeure l'employeur de vous délivrer la paie du moi de mai dont il fait rétention pour vous obliger à signer cette prolongation antidadée...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **yacine1901**, le **17/06/2016** à **17:20**

bonjour mon employeur m'a contacté par sms pour me dire de venir travailler lundi. je voudrais savoir si je peux refuser?

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **17:22**

C'est pour cela qu'il aurait fallu prendre les devants, maintenant si vous ne venez pas travailler, vous risquez d'être en abandon de poste...